



**COUPS
DE
CŒUR**

Concours Coups de Cœur 2022

Pour valoriser votre savoir-faire

Pour attirer de nouveaux clients

Pour motiver vos équipes

Sommaire

1. [Présentation générale](#)
2. [Qui peut participer ?](#)
3. [Comment s'inscrire ?](#)
4. [Le formulaire](#)
5. [Le Jury](#)
6. [Les dates clés](#)
7. [Informations pratiques](#)
8. [Foire aux questions](#)



Présentation générale

Le **Concours Coups de Cœur** est une création originale du Salon du Fromage et des Produits Laitiers lancée lors de l'édition de 2016.

Principe

Un **jury** composé majoritairement de **professionnels** de la filière désignera après avoir jugé à **l'aveugle** ses **10 Coups de Cœur**.

Les produits alimentaires seront jugés sur leurs qualités organoleptiques (forme, aspect, pâte, texture, goût, esthétique...)

Pourquoi participer ?

- Valoriser votre savoir-faire,
- Attirer des nouveaux clients
- Motiver vos équipes.

Quels produits peuvent participer ?

Vos produits alimentaires nouveaux ou traditionnels

Quelle communication pour les lauréats ?

En amont du salon

- Annonces des résultats à la presse fin janvier 2022
- Enews spécifique envoyée aux visiteurs
- Mise en avant sur les réseaux sociaux

Sur le salon

- Mise en avant sur les plans du salon et le catalogue officiel
- Exposition du produit dans une vitrine réfrigérée dédiée au Concours
- PLV spécifique pour votre stand
- Remise de Trophées



Qui peut participer ?

- Les **exposants directs ou co-exposants, français ou étrangers** inscrits
- Peuvent être inscrits **tous les produits alimentaires...** exposés sur l'édition 2022
- Chaque exposant peut inscrire **1 produit gratuitement.**
- **A partir du 2^{ème} produit, l'inscription sera facturée 50 € ht.**
- Sont exclus les produits lauréats lors des précédentes éditions




Comment s'inscrire ?

- **Etape 1** : Se connecter sur le formulaire en ligne
 - Clôture des inscriptions : 5 janvier 2022
 - **Etape 2** : Compléter le formulaire
 - Chaque exposant peut inscrire **1 produit gratuitement**.
 - Les produits supplémentaires inscrits seront facturés 50 € ht chacun (facture envoyée ultérieurement)
 - Joindre impérativement une photo HD – format jpeg pour chacun des produits inscrits
 - **Etape 3** : Valider le formulaire
 - **Etape 4** : Envoyer les échantillons
- Pour les informations pratiques à l'envoi des échantillons, se reporter à la page 9



Le formulaire

- **Partie 1 : vos coordonnées complètes**
- **Partie 2 : quelle action RSE pour votre entreprise**
- **Partie 3 : inscription de chacun des produits présentés**
 - Catégorie du produit* 
 - Nom générique **et** commercial*
 - Nouveauté 2021/2022 et date de lancement
 - Descriptif du produit*
 - Labels ou certifications
 - Récompenses déjà obtenues
 - Photo (HD sous format jpeg)*

A	Fromages au lait de chèvre, brebis, bufflonne
B	Fromages mixtes
C	Fromages au lait de vache
D	Crèmerie – Produits lactés
E	Produits d'épicerie
F	Autre

*Les informations marquées de * sont obligatoires*



Le Jury

Le jury 2022 est actuellement en cours de composition.

A titre d'exemple, en 2020, il était composé de nombreux professionnels :

- Didier Bossu, crémier-fromager, Les Folies Fermières
- Sara Lacomba, productrice, Ottanta
- Camille Brossard, IconoCheese
- Clairette, blogueuse, Les Fromages de Clairette
- Jonathan, blogueur, M. Fromage
- Evert Schönhage, Burgundish Lifestyle (Pays Bas)
- Susan Sturman, Académie Mons
- Claude Maret, Fromagers de France
- Michaël Bellissa, Fromagerie Bellisson
- Elodie Dorléac, Pomona
- Alexandre Renaud, COW



Dates clés

Avant le salon

- 25 novembre 2021 : ouverture des inscriptions en ligne
- **5 janvier 2022 : fin des inscriptions**
- Entre vendredi 7 et mercredi 12 janvier : réception par notre prestataire des produits (3 échantillons par produit inscrit)
- 13 janvier 2022 : réunion du jury
- 19 janvier : Annonce des résultats
 - Communiqué de presse spécifique
 - E-mailing envoyé à l'ensemble de notre base de données Visiteurs
 - Publications sur le site web + réseaux sociaux

Sur salon

- Mise en avant des produits Coups de Cœur (plans, PLV distribuée à chaque lauréat, produits lauréats exposés dans la zone accueil...)
- Remise de prix



Infos pratiques

Envoi de vos produits

- Faire parvenir **3 échantillons** de chaque produit inscrit
- Si possible, mettre vos produits sous vide en particulier lorsqu'il s'agit de produit découpé.
- N'envoyer que des portions de 500 g environ pour les grosses pièces.

Livraison des produits (conservation en froid dirigé)

- **Pour une réception entre vendredi 7 janvier et mercredi 12 janvier 2022 – midi (dernier délai)**
- Adresse :

Globe Express 91

Parc Eurologistic - Bâtiment E - Rue des 44 Arpents - 91100 Villabé (France)

Contact : Jérôme Gaudin

@ : exploit-91vil@globeexpress.fr / Tél. : 01.80.85.97.01



Foire aux questions

- **Combien coûte l'inscription au Concours Coups de Cœur ?**

L'inscription au Concours est **gratuite pour votre premier produit** : elle est incluse dans votre Pack Exposant. A partir de 2 produits inscrits, chaque inscription vous sera facturée 50 € ht.

- **Je n'ai pas de produits nouveaux mais uniquement des produits traditionnels.**

Puis-je participer ? Quel intérêt à les inscrire au concours ?

Le Concours Coups de Cœur n'est pas réservé uniquement aux innovations. Tous les produits y compris ceux commercialisés depuis très longtemps (AOP incluses) peuvent participer.

Les produits traditionnels peuvent être « modernes » dans leur goût, leur aspect et présenter des caractéristiques organoleptiques qui séduiront les membres du Jury.

- **Combien d'échantillons dois-je envoyer pour la réunion du Jury ?**

3 échantillons par produit inscrit devront être envoyés.

De préférence, les produits sont à mettre sous vide.

Pour les grosses pièces, n'envoyer que des portions d'environ 500 g.

